

Image not found or type unknown



Loi changement de sol

Par **ANGIE38**, le **04/10/2019** à **12:46**

Bonjour locataire depuis 6 ans dans notre logement HLM, je souhaiterais connaître les lois pour les changements de sol. rnEn effet nous souhaitons changer le sol d'une des chambres qui est vraiment abîmé et en plus pas collé. (Risque de se prendre les pieds dedans) rnOn m'a répondu dans un premier temps que le lino n'était pas répertorié chez eux donc posé par ancien locataire. rnEnsuite le responsable m'a dit qu'il ne faisait aucun changement pendant que l'habitation est occupé et que c'est nous qui l'avons abîmé. rnSur l'état des lieux ce sol est indiqué vétuste est-ce que je peux faire jouer le fait qu'il aurait dû donc le changer à notre arrivée il y a 6 ans? rnQuelle est la loi à l'heure actuelle sachant que l'immeuble à 32 ans et que les sols sont d'origine? rnQue puis-je demander? rnJe demandais juste une participation aux frais puisque je paye un loyer et que je ne suis pas propriétaire... rnJe vous remercie